

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 774 relatif à la création d'un poste de chef des plantons du Gouvernement.

n° 774

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 juillet 1947

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1947

Date du numéro  
31 juillet 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les nécessités du service,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est créé un poste de chef des plantons du Gouvernement.

#### Art. 2

— Le titulaire de ce poste percevra une rémunération mensuelle fixe de trois mille cinq cents francs (63,500), exclusive de toutes indemnités.

#### Art. 3

— Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 1er juillet 1947, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**